



Lettre OPQIBI

Édition octobre 2000

L'OPQIBI AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Dans le cadre des opérations de promotion engagées auprès des **donneurs d'ordre** et des **maîtres d'ouvrage**, l'OPQIBI sera présent au Salon des Maires et des Collectivités locales **les 21, 22 et 23 novembre 2000**, au Parc des Expositions de Paris (Porte de Versailles).

▪ **STAND « Espace Ingénierie »**

NOUS VOUS INVITONS À VENIR nous retrouver sur le stand « Espace Ingénierie » dont disposera l'OPQIBI durant les 3 jours de la manifestation, en partenariat avec SYNTEC-INGÉNIERIE et la CICF (espace BTP, Hall 3, N° D26).

Vous pourrez utiliser ce stand comme **point de rendez-vous** pour vos affaires.

▪ **ATELIER D'INFORMATION**

NOUS VOUS INVITONS ÉGALEMENT À VENIR participer à l'atelier d'information que l'OPQIBI organisera à l'occasion du salon (*cf. lieu et programme au dos*), **le mardi 21 novembre 2000 à 14h30**, intitulé :

« Comment choisir un prestataire d'ingénierie compétent : les qualifications OPQIBI ? »

Il s'agira notamment de mieux faire connaître les qualifications OPQIBI aux collectivités locales et de leur expliquer comment elles peuvent utiliser ces qualifications pour la présélection de prestataires d'ingénierie, lors d'appels à candidatures pour les marchés publics.

Pour plus de renseignements : Stéphane MOUCHOT (01 46 99 14 53)

**PROGRAMME DE L'ATELIER DE L'OPQIBI
AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Mardi 21 novembre 2000 de 14h30 à 17h

*Salle « Océanie 412 - 413 », Hall 4 (niveau 1)
Parc des Expositions de Paris (Porte de Versailles)*

1. Titre de l'atelier :

« Comment choisir un prestataire d'ingénierie compétent : les qualifications OPQIBI ? »

2. Résumé des thèmes développés :

- Les preuves de compétence d'un cabinet ou d'une société d'ingénierie : la qualification technique d'entreprise, la certification assurance qualité, la certification de personne.
- Qu'est-ce que l'OPQIBI ? Rôle et fonctionnement.
- À qui et à quoi servent les qualifications OPQIBI ? Comment sont-elles attribuées ?
- Comment les **collectivités territoriales** utilisent-elles ou peuvent-elles utiliser les qualifications OPQIBI dans leurs recherches et/ou leurs sélections de prestataires d'ingénierie ?

3. Intervenants :

- Monsieur **MONTARU**, Directeur de l'Immobilier et du Patrimoine de la Région Centre
- Monsieur **COLLERIE**, Directeur Général des Constructions Publiques de la Ville de Marseille
- Monsieur **GAUDRIOT**, PDG de « GAUDRIOT Ingénieurs-Conseils », société qualifiée par l'OPQIBI
- Madame **GRANDIN**, Chef du Bureau Développement des entreprises, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction des Affaires Économiques et Internationales
- Un instructeur d'une des 9 Commissions de Qualification de l'OPQIBI
- **Claude PHILIP**, Président de l'OPQIBI, et **Daniel CANTALOUP**, Secrétaire général de l'OPQIBI

4. Supports :

- Documents de l'OPQIBI
- « Développer la valeur des services à l'industrie », Secrétariat d'Etat à l'Industrie
- « Accréditation, certification, qualification », Syntec-Ingénierie
- Le Guide du meilleur achat, Syntec-Ingénierie/CICF/UNAPOC